AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1830
FR0000121147-FS0902

30 octobre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 octobre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi indirectement en hausse, le 23 octobre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement 9 990 299 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FORVIA hors marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 23 octobre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 850 132 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 3 250 132 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

 - 1 600 000 actions FORVIA résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 €.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 23 octobre 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 658 012 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 2 657 107 actions FORVIA résultant de la détention de 43 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 novembre 2025 et le 15 octobre 2035 ; et

 - 905 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,48 € et 5,30 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 813 575 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 29 octobre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi indirectement en baisse, le 24 octobre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement 9 620 122 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 4,15% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché.

 Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 852 426 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 3 252 426 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

 - 1 600 000 actions FORVIA résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 €.

 En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 483 475 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

 - 2 482 568 actions FORVIA résultant de la détention de 46 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 novembre 2025 et le 15 octobre 2035 ; et

 - 907 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,48 € et 5,58 €.